

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.09.456

**Etablissement Public
Foncier: convention
portant sur la
requalification
urbaine de la caserne
Broche sur la
commune
d'Angoulême entre
GrandAngoulême, la
ville d'Angoulême et
l'EPF - Avenant n°1**

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BIDOIRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIANT

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Bernadette FAVE à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Joël GUITTON, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIANT

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Catherine DEBOEVERE

STRATEGIE FONCIERE

Rapporteur : Monsieur VEAUX

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER: CONVENTION PORTANT SUR LA REQUALIFICATION URBAINE DE LA CASERNE BROCHE SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME ENTRE GRANDANGOULEME, LA VILLE D'ANGOULEME ET L'EPF - AVENANT N°1

Au regard des objectifs de développement figurant au Plan Local d'Urbanisme révisé, la ville d'Angoulême s'est engagée dans une démarche de reconquête et de requalification du bâti ancien vacant et/ou dégradé.

Outre le secteur Gare et le projet « Angoulême 2020 » qui font déjà l'objet de conventions avec l'Etablissement Public Foncier, le site de la caserne BROCHE, situé 211 boulevard Liédot/boulevard Chanzy, rendu disponible par le Ministère de la Défense, présente un potentiel important identifié au PLU pour recevoir un programme immobilier après reconversion.

Par délibération n° 187 du 25 juin 2015, GrandAngoulême a validé la convention opérationnelle « QUARTIER BROCHE » liant l'EPF régional, la ville d'Angoulême et GrandAngoulême, pour le réinvestissement de ce site de 25 520 m² situé Boulevard Liédot à Angoulême.

Afin de tenir compte des futurs travaux de démolition des bâtiments, il est nécessaire d'approuver un avenant n°1 pour porter l'engagement financier maximal de l'établissement public foncier à 1 000 000 d'euros.

La durée de la convention est de 5 ans, à compter de la première acquisition sur les périmètres désignés ou, pour les biens expropriés, à compter du premier paiement effectif ou de la première consignation des indemnités d'expropriation.

Vu l'avis favorable de la commission Proximité, Equilibre et Identité territoriale du 21 septembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention opérationnelle « QUARTIER BROCHE » liant l'Etablissement Public Foncier régional, la ville d'Angoulême et GrandAngoulême ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

18 octobre 2017

Affiché le :

18 octobre 2017

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2014-2018



**AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ADHÉSION-PROJET N°CCA 16-15-005
PORTANT SUR LA REQUALIFICATION URBAINE DE LA CASERNE BROCHE
ENTRE
LA VILLE D'ANGOULEME
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
GRAND ANGOULEME
ET
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

Entre

La Ville d'Angoulême, dont le siège est - Hôtel de Ville CS 42 216 -16 022 ANGOULÊME Cedex représentée par son Maire ou son représentant dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal n°.....,
Ci-après dénommée « **la Collectivité** » ;

d'une part,

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, dont le siège est – 25, Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULÊME Cedex -représentée par son Président, Monsieur Jean-François DAURÉ, dûment habilité par une délibération du Conseil Communautaire en date,
Ci-après dénommée « **Grand Angoulême** » ;

d'autre part,

L'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, dont le siège est à 107 bd du Grand Cerf, – CS 70432 – 86011 POITIERS Cedex – représenté par Monsieur Philippe GRALL, son directeur général, nommé par arrêté ministériel du 04 novembre 2013 et agissant en vertu de la délibération du,
Ci-après dénommé « **l'EPF** »

d'autre part,

ERROR: undefined

OFFENDING COMMAND: IHUDDT+TimesNewRomanPS-BoldMT*1

STACK: